

# Note d'unité

Centre bus des Rives-Nord

N° 2017-341 | Décision du 7 août 2017

## Décision n° 2017-341 du 7 août 2017 portant délégation de signature du Directeur de l'unité opérationnelle centre bus des Rives-Nord au Gestionnaire du Site d'Asnières

**Le Directeur de l'unité opérationnelle centre bus des Rives-Nord,**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports

Vu la délégation de pouvoirs n° 2017-107 consentie le 4 août 2017 au Directeur du Département MRB par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2017-D-0504 consentie le 7 août 2017 au Directeur de l'unité opérationnelle centre bus des Rives-Nord par le Directeur du Département MRB ;

**Décide :**

### Article 1er

De donner délégation à Olivier Pinsard, Gestionnaire du Site d'Asnières, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle des Rives-Nord :

1.1. – L'établissement et la signature des permis feu.

1.2. – La signature :

- des bordereaux de suivi de déchets industriels
- des bordereaux de suivi de déchets infectieux

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier Pinsard, Gestionnaire du Site d'Asnières, de donner délégation à l'effet de signer en son nom tous les actes susvisés dont la signature a été déléguée par l'article 1 à :



- 
- Mathilde Hoareau, Responsable Maintenance, ou à
  - David Besnard, Responsable d'Atelier, ou à
  - Mikaël Alikert, Chargé de mission de Gestion de site, ou à
  - Frédéric Joubert, Responsable d'Equipe, ou à
  - Pascal Huiban, Responsable d'Equipe.

### **Article 3**

La présente décision annule et remplace la note d'unité n°2017-D-000010 du 3 juillet 2017.

### **Article 4**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Saint-Denis, le 7 août 2017

Philippe Guibert

Le Directeur de l'unité opérationnelle centre bus des Rives-Nord